

## RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2179

---

**du 2 juillet 2024, décrétant un emprunt de 2 535 800 \$ pour la construction de corridors cyclopédestres sur la rue des Plateaux et la rue Alice-Savard.**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE MARDI 2 JUILLET 2024 À 19 H 30.**

**Sont présents :** Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad, les conseillers, messieurs André Beaulieu, Nelson Lepage et Carl Thériault.

**Est absent :** Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau.

**Également présents :** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé et la greffière, Me Molie DeBlois Drouin.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

ATTENDU que ce conseil souhaite procéder à la construction de corridors cyclopédestres sur la rue des Plateaux et la rue Alice-Savard;

ATTENDU que ce conseil juge opportun de décréter à cet effet un emprunt de 2 535 800 \$ pour réaliser lesdits travaux;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, le présent règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés lors de la séance ordinaire du lundi 17 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil adopte le Règlement d'emprunt numéro 2179 décrétant un emprunt de 2 535 800 \$ pour la construction de corridors cyclopédestres sur la rue des Plateaux et la rue Alice-Savard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 298-2024**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:****Article 1 : Titre du règlement**

Le règlement s'intitule: *Règlement d'emprunt numéro 2179 décrétant un emprunt de 2 535 800 \$ pour la construction de corridors cyclopiédestres sur la rue des Plateaux et la rue Alice-Savard.*

**Article 2 : Travaux autorisés**

La Ville est autorisée à procéder aux travaux construction de corridors cyclopiédestres sur la rue des Plateaux et la rue Alice-Savard, conformément à l'estimation datée du 4 juin 2024 préparée par la firme LGT, laquelle est jointe en annexe I au règlement pour en faire partie intégrante.

**Article 3 : Montant autorisé à dépenser**

La Ville est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 2 535 800 \$ aux fins du présent règlement.

**Article 4 : Montant emprunté**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 535 800 \$ sur une période de 20 ans.

**Article 5 : Mode de financement des travaux**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**Article 6 : Affectation des sommes disponibles pour le paiement des dépenses prévues au règlement**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 7 : Affectation d'une subvention**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**Article 8 : Entrée en vigueur**

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La greffière,



M<sup>e</sup> Molie DeBlois Drouin

Le maire,



Mario Bastille



## ESTIMATION DES PRIX

Réalisé par: Guillaume Chatigny, #OIQ 5073480

Date: 21 juin 2024

CORRIDORS CYCLOPÉDESTRES - RUE DES PLATEAUX ET ALICE-SAVARD - BORDEREAU DE PRIX					
# ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>1</b>	<b>Global</b>				
1,1	Organisation de chantier	Global	1	175 000,00 \$	175 000,00 \$
1,2	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	Global	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,3	Puits exploratoires	Unité	10	1 500,00 \$	15 000,00 \$
1,4	Protection des arbres	Global	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
1,5	Entreposage temporaire	TM	500	7,50 \$	3 750,00 \$
				<b>TOTAL 1 :</b>	<b>221 750,00 \$</b>
<b>2</b>	<b>rue des Plateaux</b>				
2,1	Surplus d'excavation de matériel 1er classe (provision)	m <sup>3</sup>	100	125,00 \$	12 500,00 \$
2,2	Raccordement conduite pluviale à l'existant (structure)	un.	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
2,3	Raccordement conduite pluviale à l'existant (conduite)	un.	4	3 500,00 \$	14 000,00 \$
2,4	Conduite pluviale existante à démolir	m	21	50,00 \$	1 050,00 \$
2,5	Drain de toit à démolir	un.	5	250,00 \$	1 250,00 \$
2,6	Conduite pluviale 300 mm dia.	m	17	550,00 \$	9 350,00 \$
2,7	Conduite pluviale 450 mm dia.	m	48	700,00 \$	33 600,00 \$
2,8	Buse et parafouille 450mm dia.	unité	1	1 750,00 \$	1 750,00 \$
2,9	Regard d'égout pluvial 1200 mm dia.	un.	3	8 000,00 \$	24 000,00 \$
2,10	Regard-puisard 900 mm dia.	un.	2	6 500,00 \$	13 000,00 \$
2,11	Puisard de rue préfabriqué 600 mm dia. et grille excluant raccordement	un.	1	17 500,00 \$	17 500,00 \$
2,12	Déplacement de puisard (optionnel)	un.	7	5 000,00 \$	35 000,00 \$
2,13	Réceptacle de puisard et raccordement	un.	6	2 000,00 \$	12 000,00 \$
2,14	Ajustement de regard	un.	14	500,00 \$	7 000,00 \$
2,15	Ajustement de vanne	un.	6	250,00 \$	1 500,00 \$

## CORRIDORS CYCLOPÉDESTRES - RUE DES PLATEAUX ET ALICE-SAVARD - BORDEREAU DE PRIX

# ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
2,16	Fossé à remblayer	m	30	80,00 \$	2 400,00 \$
2,17	Ajustement du nivellement secteur bassin de rétention incluant réfection de clôtures	Global	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2,18	Fondation MG-20 - 300 mm ép.	m <sup>3</sup>	798	65,00 \$	51 870,00 \$
2,19	Fondation piste cyclable MG-20 - 300 mm ép.	m <sup>3</sup>	466,5	65,00 \$	30 322,50 \$
2,20	Bordure de béton	m	505	80,00 \$	40 400,00 \$
2,21	Isolation de bordure de béton	m	50	20,00 \$	1 000,00 \$
2,22	Terre végétale et engazonnement en plaque (P-1)	m <sup>2</sup>	1950	22,50 \$	43 875,00 \$
2,23	Pavage EC-10 (50 mm ép.) pour piste cyclable	m <sup>2</sup>	1555	30,00 \$	46 650,00 \$
2,24	Pavage ESG-14 (75 mm ép.) pour rue	m <sup>2</sup>	2660	30,00 \$	79 800,00 \$
2,25	Ajustement du prix du bitume	Global	1		
2,26	Pavé de béton pour rue	m <sup>2</sup>	32	300,00 \$	9 600,00 \$
2,27	Déplacement boîte poste Canada	Global	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2,28	Pavage d'entrée privée EC-10 (50 mm ép.)	m <sup>2</sup>	435	85,00 \$	36 975,00 \$
2,29	Gravier pour entrée privée	m <sup>2</sup>	135	40,00 \$	5 400,00 \$
2,30	Pavé de béton pour entrée privée	m <sup>2</sup>	65	250,00 \$	16 250,00 \$
2,31	Bordure "universelle" pour entrée privée	m	70	55,00 \$	3 850,00 \$
2,32	Bordure de pavage pour entrée privée	m	5	30,00 \$	150,00 \$
2,33	Muret en bloc de béton entrée privée	m	5	500,00 \$	2 500,00 \$
2,34	Aménagements à remettre en état	Global	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2,35	Base de béton pour lampadaire (optionnel)	un.	6	3 250,00 \$	19 500,00 \$
2,36	Canalisation, corde de tirage et installation	m	600	50,00 \$	30 000,00 \$
2,37	Démantelement alimentation existante	Global	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
				<b>TOTAL 2 :</b>	<b>625 542,50 \$</b>
<b>3</b>	<b>rue Alice-Savard</b>				
3,1	Surplus d'excavation de matériel 1er classe (provision)	m <sup>3</sup>	100	125,00 \$	12 500,00 \$
3,2	Support de poteau d'Hydro-Québec	un.	10	800,00 \$	8 000,00 \$
3,3	Raccordement conduite pluviale à l'existant (structure)	un.	2	4 000,00 \$	8 000,00 \$
3,4	Raccordement conduite pluviale à l'existant (conduite)	un.	6	3 500,00 \$	21 000,00 \$

## CORRIDORS CYCLOPÉDESTRES - RUE DES PLATEAUX ET ALICE-SAVARD - BORDEREAU DE PRIX

# ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3,5	Conduite pluviale existante à démolir	m	550	50,00 \$	27 500,00 \$
3,6	Drain de toit à démolir	un.	5	250,00 \$	1 250,00 \$
3,7	Conduite pluviale 300 mm dia.	m	310	550,00 \$	170 500,00 \$
3,8	Conduite pluviale 375 mm dia.	m	150	625,00 \$	93 750,00 \$
3,9	Conduite pluviale 600 mm dia.	m	210	850,00 \$	178 500,00 \$
3,10	Buse et parafouille 600mm dia.	unité	1	1 750,00 \$	1 750,00 \$
3,11	Regard-puisard 900 mm dia.	un.	19	6 500,00 \$	123 500,00 \$
3,12	Regard-puisard 1200 mm dia.	un.	8	8 000,00 \$	64 000,00 \$
3,13	Regard-puisard 1500 mm dia.	un.	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
3,14	Regard-puisard 1800 mm dia.	un.	2	12 500,00 \$	25 000,00 \$
3,15	Regard-puisard 2100 mm dia.	un.	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$
3,16	Regard-puisard à démolir	un.	9	500,00 \$	4 500,00 \$
3,17	Ajustement de regard	un.	1	500,00 \$	500,00 \$
3,18	Fossé à remblayer	m	300	80,00 \$	24 000,00 \$
3,19	Fondation piste cyclable MG-20 - 300 mm ép.	m <sup>3</sup>	648	65,00 \$	42 120,00 \$
3,20	Sous-fondation MG-112 - 450 mm ép.	m <sup>3</sup>	652,5	55,00 \$	35 887,50 \$
3,21	Fondation MG-20 - 200 mm ép.	m <sup>3</sup>	290	65,00 \$	18 850,00 \$
3,22	Bordure de pavage	m	35	50,00 \$	1 750,00 \$
3,23	Terre végétale et engazonnement en plaque (P-1)	m <sup>2</sup>	4000	22,50 \$	90 000,00 \$
3,24	Pavage EC-10 (50 mm ép.) pour piste cyclable	m <sup>2</sup>	2160	30,00 \$	64 800,00 \$
3,25	Pavage ESG-14 (75 mm ép.) pour rue	m <sup>2</sup>	1450	30,00 \$	43 500,00 \$
3,26	Ajustement du prix du bitume	Global	1		
3,27	Pavage d'entrée privée EC-10 (50 mm ép.)	m <sup>2</sup>	280	85,00 \$	23 800,00 \$
3,28	Gravier pour entrée privée	m <sup>2</sup>	600	40,00 \$	24 000,00 \$
3,29	Aménagements à remettre en état	Global	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
				<b>TOTAL 3 :</b>	<b>1 135 957,50 \$</b>
				<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>1 983 250,00 \$</b>
				<b>RÉSERVE BUDGÉTAIRE (7.5%) :</b>	<b>148 743,75 \$</b>

## CORRIDORS CYCLOPÉDESTRES - RUE DES PLATEAUX ET ALICE-SAVARD - BORDEREAU DE PRIX

# ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
				SOUS-TOTAL :	2 131 993,75 \$
				T.P.S (5%) :	106 599,69 \$
				T.V.Q. (9.975%) :	212 666,38 \$
				PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES :	2 451 259,8 \$